



Commune de Lugaïgnac
3 CANOYE
33420 LUGAIGNAC

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

GIRONDE

Arrondissement

LIBOURNE

Canton

Les Côteaux de Dordogne

SEANCE DU 07 octobre 2020

Président :

Jean Claude DELFAUT

Secrétaire de séance : Stéphane NOUAUD

Présents : Jean-Claude DELFAUT, Jean-Luc HILLARION, Delphine THIBEAUD, Victor GOUVEIA, Benoît HERNANDEZ, Lucas ROLLAND, Anaïs GUICHAOUA, Stéphane NOUAUD, Nicolas ROUSSARIE, Amélie BARCOUZARAUD.

Absents :

Compte-rendu

Délibération demande de la délégation du Droit de Prémption Urbain

Le **Droit de Prémption Urbain** (D.P.U.) est prévu par le droit public. Il est attribué aux communes dotées d'un P.L.U.

Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu s'il a un intérêt pour la commune pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général définies (emplacement réservé au P.L.U., projet ciblé ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique).

Lorsqu'un propriétaire vend un terrain ou une maison/immeuble à un acheteur, avant que la vente ne soit conclue, la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user ou non de son droit de prémption par la réponse qu'elle apporte à la D.I.A.

Déclaration d'Intention d'Aliénée (D.I.A.) soumise par le notaire. La D.I.A. est destinée à informer avant la vente le titulaire du D.P.U. afin qu'il puisse faire valoir ses droits (droit à prémption) ou non. Si la collectivité choisit de le faire, elle devient prioritaire pour l'acquisition du bien. Sinon, la vente suit son cours normal.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert du D.P.U. à la Communauté de Commune de Castillon-Pujols.

Désignation des représentants de la commune LUGAIGNAC auprès des commissions de la communauté de commune Castillon-Pujols

C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance) : Amélie BARCOUZARAUD.

Commission culture : Delphine THIBEAUD.

Commission environnement : Benoît HERNANDEZ

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) : Stéphane NOUAUD.

Commission de développement économique de la Communauté : Nicolas ROUSSARIE.

Commission des finances : Jean Luc HILLARION.

Commission accessibilité et handicap : M. Victor GOUVEIA.

Commission actions sociales : Anaïs GUICHAOUA.

Commission Petite Enfance : Lucas ROLLAND.

Questions diverses

Arrêté du Maire : Opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'E.P.C.I. en matière d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat.

approbation du devis concernant le changement de la baie vitrée au-dessus de la porte d'entrée.

Demande de mutation de la secrétaire de Mairie.

Réunion le 08 octobre 2020 à 18h00 à la mairie de BRANNE pour l'école (garderie et cantine ...)

Réunion du Conseil Communautaire le 14 octobre 2020 à 18h30 à la salle polyvalente de RAUZAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Jean-Claude DELFAUT	Jean-Luc HILLARION
Delphine THIBEAUD	Victor GOUVEIA
Benoît HERNANDEZ	Lucas ROLLAND
Anaïs GUICHAOUA	Stéphane NOUAUD
Nicolas ROUSSARIE	Amélie BARCOUZARAUD

Pour extrait
En mairie, le

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.



Maire, Jean-Claude DELFAUT

Signature et cachet